

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**DERPIE**

Version 1.0

Date d'impression 27.05.2021

Date de révision 01.03.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : DERPIE  
Nom de la substance : acide phosphorique 75%  
No.-CAS : 7664-38-2  
No.-CE : 231-633-2  
No. enr. REACH EU : 01-2119485924-24-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : HAPIE  
6, rue de l'Epinette  
77340 Pontault Combault  
Téléphone : +33(0)1.64.43.83.34  
Téléfax : +33(0)1.64.43.83.42  
Adresse e-mail : hapie@hapie.net

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

## DERPIE

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Corrosion cutanée	Sous-catégorie 1B	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 H302 H314  
Peut être corrosif pour les métaux.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P280  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

## DERPIE

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide phosphorique

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>acide phosphorique</b>			
No.-Index : 015-011-00-6	> 70 - <= 75	Met. Corr.1	H290
No.-CAS : 7664-38-2		Acute Tox.4	H302
No.-CE : 231-633-2		Skin Corr.1B	H314
No. enr. : 01-2119485924-24-xxxx		Eye Dam.1	H318
REACH EU			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO2.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques	: Dégagement de l'hydrogène en présence de métaux. Risque
---------------------	---

## DERPIE

pendant la lutte contre l'incendie : d'explosion. Se décompose par chauffage.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de phosphore, Phosphine, La formation de fumées caustiques est possible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Méthodes spécifiques d'extinction : Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## DERPIE

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Polypropylène; Polyéthylène. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter l'humidité. Le produit est hygroscopique.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec des bases.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
<b>Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)</b>		

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 2 mg/m <sup>3</sup>
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 1 mg/m <sup>3</sup>

## DERPIE

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 10,7 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	: 0,36 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 4,57 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 0,1 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée. :

### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

1 mg/m3  
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

2 mg/m3  
Indicatif

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

0,5 ppm, 2 mg/m3  
Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

0,2 ppm, 1 mg/m3  
Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Équipement de protection individuelle

*Protection respiratoire*

## DERPIE

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre combiné:B-P2

### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
Délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Écran facial

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

## DERPIE

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution des cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 0 - 1 (100 %; 20 °C) ((calculé))
Point de congélation/intervalle de congélation Point de congélation	: -20 °C Solution à 75%
Point/intervalle d'ébullition Point d'ébullition	: 135 °C Solution à 75%
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,04 hPa (20 °C) substance anhydre
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,53 - 1,58 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

## DERPIE

Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	2,0 - 32 mPa.s (30 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Législation UE: Non explosif
Explosibilité	:	Peut dégager de l'hydrogène en réagissant avec des métaux.
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux	:	Corrosif pour les métaux
---------------------------	---	--------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
----------	---	---

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	---	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.
-----------------------	---	--

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants forts, Alcalis. Métaux. Bases.
-------------------	---	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Phosphine, Oxydes de phosphore, La combustion produit des fumées caustiques.
-------------------------------------	---	---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## DERPIE

### Données pour le produit

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

Estimation de la toxicité aiguë : 667 - 714 mg/kg ) (Méthode de calcul)Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

##### Inhalation

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

##### Dermale

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

##### Yeux

Résultat : Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

#### Sensibilisation

Résultat : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

#### Effets CMR

##### Propriétés CMR

Cancérogénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Mutagénicité : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

#### Toxicité pour un organe cible spécifique

##### Exposition unique

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

##### Exposition répétée

Remarques : Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

#### Autres propriétés toxiques

## DERPIE

### Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

### Danger par aspiration

Non applicable,

**Composant:** acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2

### Toxicité aiguë

#### Oral(e)

Pas de données valides disponibles.

#### Inhalation

Pas de données valides disponibles.

#### Dermale

DL50 : 2740 mg/kg (Lapin)

### Irritation

#### Peau

Résultat : effets corrosifs (Lapin; 24 h)

#### Yeux

Résultat : effets corrosifs (Lapin)

### Sensibilisation

Résultat : Donnée non disponible

### Effets CMR

#### Propriétés CMR

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.  
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

## DERPIE

### Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)  
négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Escherichia coli; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)  
négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Lymphocytes humains; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)  
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)

### Tératogénéicité

NOAEL Maternelle :  $\geq 410$  mg/kg p.c./jour  
NOAEL Développement :  $\geq 410$  mg/kg p.c./jour  
(Rat, Wistar)(Oral(e); 4.1, 19.0, 88.3, 410.0 mg/kg)(OCDE ligne directrice 414)Aucune réaction secondaire.Références croisées

### Toxicité pour la reproduction

NOAEL F1 :  $\geq 500$  mg/kg p.c./jour  
(Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(Oral(e); 0, 125, 250, 500 mg/kg p.c./jour)(OCDE ligne directrice 422)

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEL : 250 mg/kg p.c./jour

## DERPIE

(Rat)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 422)

### Danger par aspiration

Non applicable,

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
-------------------	---------------------------	--------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50 : 3 - 3,25 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

##### algue

NOEC : 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)  
CE50 : > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

##### Bactérie

CE50 : > 1000 mg/l (boues activées; 3 h) (OCDE Ligne directrice 209)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
-------------------	---------------------------	--------------------------

#### Persistance et dégradabilité

##### Persistance

Résultat : (par rapport à: Eau) Produit inorganique qui n'est pas démontable de l'eau par des processus biologiques.

## DERPIE

### Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
-------------------	---------------------------	--------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : Pas pertinent

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
-------------------	---------------------------	--------------------------

### Mobilité

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.  
Air : Liquide peu volatil

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
-------------------	---------------------------	--------------------------

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

### 12.6. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>acide phosphorique</b>	<b>No.-CAS 7664-38-2</b>
-------------------	---------------------------	--------------------------

### Information écologique supplémentaire

Résultat : Les effets nocifs aux organismes aquatiques également dues à pH-décalent.  
Les solutions avec un pH bas doivent être neutralisées avant l'évacuation.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services

## DERPIE

d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

1805

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION  
RID : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION  
IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C1; 80; (E)  
RID-Classe : 8  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C1; 80  
IMDG-Classe : 8  
(Étiquettes; No EMS) 8; F-A, S-B

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : III  
RID : III  
IMDG : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non  
Dangereux pour l'environnement selon RID : non  
Polluant marin selon le code IMDG : non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## DERPIE

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

#### Composant: acide phosphorique No.-CAS 7664-38-2

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-633-2; Listé

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles : Table : A; Listé

## DERPIE

### État actuel de notification acide phosphorique:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-633-2
ENCS (JP)	OUI	(1)-422
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-422
KECI (KR)	OUI	KE-27427
NZIOC	OUI	HSR001545
NZIOC	OUI	HSR001571
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

### Abréviations et acronymes

<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé

## DERPIE

<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes utilisées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent

document.

|| Indique la section remise à jour.

## DERPIE

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15	2, 3, 4, 6a, 6b, 6d	NA	ES1460
2	Utilisation professionnelle	22	NA	9a, 9b, 12, 14, 15, 31, 35, 37, 38	8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8b, 8c, 8e	NA	ES1470
3	Utilisation privée	21	NA	12, 31, 35, 38, 39	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES1513

# DERPIE

## 1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC3: Formulations dans les matériaux</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères</p>
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC3, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6d

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Installer un réservoir de rétention
		Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates. Fournir un contrôle régulier des spécimens / pH Peut provoquer une eutrophication à très faible concentration
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Neutraliser les eaux de nettoyage contaminées avant l'élimination (pH 6 à 9)

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre des concentrations au-delà de 25%
-----------------------------	---------------------	--

**DERPIE**

	Substance dans le Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	> 4 heures / jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Utiliser en semi-automatique et en lignes de remplissage pour l'essentiel fermées. Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Eviter les poussières, vapeurs et la production de spray	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: > 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC14, PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. ou Lunettes de sécurités avec protections latérales conformément à EN166 porter des gants de protection chimique. une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée. Si aucune ventilation adéquate n'est disponible: Protection respiratoire conforme à EN 141. Porter un demi-masque respiratoire conforme au standard EN 405 Vêtements de protection Des chaussures imperméables doivent être portées	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: > 75 %)(PROC3, PROC4, PROC5, PROC14, PROC15)	
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	> 4 heures / jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Utiliser en semi-automatique et en lignes de remplissage pour l'essentiel fermées. Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Eviter les poussières, vapeurs et la production de spray	
	Manipuler sous une hotte ou mettre en œuvre des procédés équivalents appropriés en vue de minimiser l'exposition. (Efficacité: 99 %)(PROC7)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: > 50 %)(PROC8a, PROC8b, PROC10)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. ou	
80000001486 / Version 1.0		
23/32		
FR		

## DERPIE

santé	Lunettes de sécurités avec protections latérales conformément à EN166 porter des gants de protection chimique. une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée. Si aucune ventilation adéquate n'est disponible: Protection respiratoire conforme à EN 141. Porter un demi-masque respiratoire conforme au standard EN 405 Vêtements de protection Des chaussures imperméables doivent être portées
-------	---

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

#### Travailleurs

PROC3, PROC4, PROC5, PROC14, PROC15: Tier 1 MEASE

PROC1, PROC2, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: Outil avancé de REACH (modèle ART)

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,04mg/m <sup>3</sup>	0,04
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,04
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,401mg/m <sup>3</sup>	0,401
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,401
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m <sup>3</sup>	0,301
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,301
PROC4, PROC5, PROC14, PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,501mg/m <sup>3</sup>	0,501
PROC4, PROC5, PROC14, PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,501
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,68mg/m <sup>3</sup>	0,68
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,68
PROC8a, PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,77mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC8a, PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,77
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,86mg/m <sup>3</sup>	0,86
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,86
PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,017mg/m <sup>3</sup>	0,017
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,017

L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance.

## **DERPIE**

### **4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents. Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition  
Pour le scaling voir : <http://www.ebrc.de/mease.html>

### **Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

## DERPIE

### 1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux
Catégories de processus	PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8e

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Sol	Installer un réservoir de rétention
	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates. Fournir un contrôle régulier des spécimens / pH Peut provoquer une eutrophication à très faible concentration	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Neutraliser les eaux de nettoyage contaminées avant l'élimination (pH 6 à 9)

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15

**DERPIE**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Utiliser en semi-automatique et en lignes de remplissage pour l'essentiel fermées. Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Éviter les poussières, vapeurs et la production de spray	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. ou Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166. porter des gants de protection chimique. une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée. Si aucune ventilation adéquate n'est disponible: Protection respiratoire conforme à EN 141. Porter un demi-masque respiratoire conforme au standard EN 405 Vêtements de protection Des chaussures imperméables doivent être portées	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: > 95 %)	

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations au-delà de 25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Utiliser en semi-automatique et en lignes de remplissage pour l'essentiel fermées. Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Éviter les poussières, vapeurs et la production de spray	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: > 50 %)(PROC8a)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: > 97 %)(PROC8b)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: > 90 %)(PROC9, PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Les employés doivent être formés à l'utilisation correcte des EPI et savoir quand les utiliser	
Conditions et mesures en relation	Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.	

## DERPIE

avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

ou  
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.  
porter des gants de protection chimique.  
une protection respiratoire n'est pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.  
Si aucune ventilation adéquate n'est disponible:  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Porter un demi-masque respiratoire conforme au standard EN 405  
Vêtements de protection  
Des chaussures imperméables doivent être portées

Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: > 95 %)

Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: > 75 %)(PROC8b, PROC15)

Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: > 80 %)(PROC9)

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

#### Travailleurs

PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19: Tier 1 MEASE

PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15: Outil avancé de REACH (modèle ART)

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC8a	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,03
PROC8a	Concentration >25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,77mg/m <sup>3</sup>	0,77
PROC8a	Concentration >25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,77
PROC8b	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC8b	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,03
PROC8b	Concentration >25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m <sup>3</sup>	0,301
PROC8b	Concentration >25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,301
PROC9	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC9	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,03
PROC9	Concentration >25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m <sup>3</sup>	0,802
PROC9	Concentration >25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,802

## DERPIE

PROC10	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC10	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,03
PROC11	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,6mg/m <sup>3</sup>	0,6
PROC11	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,6
PROC13	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m <sup>3</sup>	0,03
PROC13	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,03
PROC15	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,006mg/m <sup>3</sup>	0,006
PROC15	Concentration de la substance dans le produit : 5% - 25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,006
PROC15	Concentration >25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,501mg/m <sup>3</sup>	0,501
PROC15	Concentration >25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,501
PROC19	Concentration >25%	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m <sup>3</sup>	0,5
PROC19	Concentration >25%	Exposition cutanée des travailleurs.	---	0,5

L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance.

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents. Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition  
Pour le scaling voir : <http://www.ebrc.de/mease.html>

#### Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

## DERPIE

### 1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Il n'y a pas de mesure de gestion du risque spécifique liée à l'environnement.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Chimique/biologique
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les batteries doivent-êtr recyclée autant que possible (ex : envoi dans un centre de recyclage des déchets).
	Méthodes d'élimination	Les matériaux d'emballage contaminés contiendront des quantités de substance négligeables, Ce sera éliminé comme déchet domestique/municipal, La substance ne doit pas causer un effet significatif sur le pH de l'environnement quand il est incinéré ou jeté en décharge

### 2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC31, PC35, PC38, PC39

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,110 kg

## DERPIE

	La substance est utilisée comme électrolyte dans les batteries, De plus, les quantités de produit utilisé dans ces mélanges vont réagir avec d'autres ingrédients dans des réactions acido-basiques et ainsi seulement des résidus de la substance vont rester tel quel dans le produit final	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
	Fréquence d'utilisation	20 minutes/événement
	Fréquence d'utilisation	360 jours/ an
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	<p>Il est nécessaire d'utiliser un étiquetage de l'emballage résistant pour éviter son auto-détérioration et la perte de l'intégrité de l'étiquette pendant une utilisation normale et le stockage du produit. Le manque de qualité de l'emballage provoque la perte physique de l'information sur les dangers et les instructions d'utilisation.</p> <p>Il est nécessaire que les instructions d'utilisation et les informations sur le produit soient fournies au consommateur. Ceci peut efficacement réduire le risque de mauvaise utilisation.</p> <p>Il est conseillé de ne libérer que dans de faibles quantités.</p> <p>Il est exigé que les produits chimiques domestiques, contenant de l'acide à plus de 10%, qui pourraient être accessibles aux enfants, soient fournis avec bouchon de protection enfant et un avertissement de danger</p> <p>Se rincer et sécher les mains après usage</p> <p>Ne pas appliquer le produit dans les ouvertures ou fentes de ventilation.</p> <p>Ventiler la pièce après utilisation</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Conserver hors de la portée des enfants.</p> <p>Éviter le contact avec les yeux.</p> <p>En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau</p> <p>Porter des gants appropriés.</p> <p>Utiliser une protection des yeux adaptée.</p> <p>Si les éclaboussures risquent de se produire : Porter des manches longues</p>

### 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

#### Environnement

Utilisations des consommateurs liées aux produits déjà dilués qui vont ensuite être neutralisés rapidement dans les égouts, bien avant d'arriver à la STEP ou l'eau de surface. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie. Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sécurisée.

#### Consommateurs

Pertinent pour tous les PC: ConsExpo

Pertinent pour tous les PC: Modèle POEM de UK

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PC	Epanchage d'engrais, (solution à max.10%)	Exposition du consommateur par inhalation	0,01mg/m <sup>3</sup>	0,014

## DERPIE

Pertinent pour tous les PC	Bain nettoyant (acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,0687mg/m <sup>3</sup>	0,094
Pertinent pour tous les PC	Nettoyant pour toilettes (javellisant/acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,085mg/m <sup>3</sup>	0,116

Puisque les batteries sont des articles scellés et qu'un rejet direct de la substance associée à leur maintenance n'est pas supposé se produire; l'exposition à l'émission de la substance dans ces étapes du cycle de vie devraient être négligeables et pour cette raison une évaluation de l'exposition n'est pas nécessaire. Même si une exposition accidentelle à la substance en concentration supérieure à 10% est normalement exclue d'une évaluation de sécurité chimique Européenne et une exposition accidentelle n'est pas considérée dans l'évaluation présente, plusieurs mesures de gestion du risque pour les consommateurs ont été incluses dans le dossier. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>